

Accompagnement à la transition écologique des acteurs du secteur du tourisme

Version 23/01/2025

Objectif : Ce document référence l'ensemble des outils et dispositifs portés par l'ADEME pour accompagner les acteurs économiques touristiques dans leur transition écologique. Il permet d'avoir une première visibilité sur les aides possibles. Un contact préalable avec les responsables thématiques de l'ADEME et/ou les partenaires de l'ADEME est vivement recommandé pour vérifier l'éligibilité du projet en amont du dépôt.

Cible : Entreprises (TPE, PME, ETI, Grandes entreprises), Associations.

Ce document n'est pas exhaustif et pourra être régulièrement actualisé.

Tous les dispositifs de l'ADEME sont à retrouver sur la plateforme agirpourlatransition.ademe.fr. Les dossiers sont à déposer sur cette même plateforme.

Les aides liées à la transition des mobilités touristiques

Accompagner les professionnels du tourisme dans le développement de services dédiés aux touristes à vélo avec l'appel à projets « Développer le vélotourisme »

L'appel à projets « Développer le vélotourisme » est un programme de financement construit autour de 3 axes :

- soutenir le référencement auprès de la marque Accueil Vélo
- Créer des aires de services le long des itinéraires cyclables
- Financer des études portant sur la réalisation de **nouveaux** tronçons, sur la mise en sécurité des itinéraires ou sur le renforcement de l'attractivité des véloroutes

Le premier volet s'adresse autant aux professionnels du tourisme qu'aux acteurs institutionnels tels que les offices de tourisme, tandis que les volets 2 et 3 vont eux s'adresser aux collectivités territoriales et comités d'itinéraires.

Plus d'informations sur l'appel à projet : [lien](#)

Réduire les impacts environnementaux de la flotte fluviale et agir sur son adaptation au changement climatique avec l'appel à projets “Plan d'aides à la modernisation et à l'innovation de la flotte (PAMI)”

Le PAMI s'adresse aux exploitants et propriétaires de bateaux de transport de marchandises (artisans ou armateurs) et de bateaux à passagers et de plaisance locative.

Pour son volet innovation, ce dispositif s'adresse aux bureaux d'études, chantiers ou autres prestataires techniques (sous certaines conditions).

Concernant le volet environnemental, son objectif est d'aider à améliorer la performance environnementale de la flotte, réduire la consommation en carburant, encourager les recours à des énergies renouvelables, optimiser la gestion des énergies à bord.

Plus d'informations sur cet appel à projets : [lien](#)

Les aides globales pour la transition écologique des acteurs publics et privés du tourisme

Faire évoluer les entreprises en cohérence avec la transition écologique avec le dispositif « Tremplin pour la transition écologique des PME »

« Tremplin pour la transition écologique des PME » vise à financer un ou plusieurs investissements et/ou études figurant dans une liste pré-définie, dans l'objectif d'inciter ces entreprises à prendre le virage de la transition écologique ou accélérer la mise en œuvre de leur transition.

Conditions d'éligibilité :

- Structures éligibles : certains investissements/études ne sont éligibles qu'aux entreprises relevant de certains secteurs d'activités (sur la base du code APE/NAF)
- Secteurs géographiques : le dispositif est décliné régionalement pour prendre en compte les priorités locales des partenaires de l'ADEME et les programmes déjà existants. En fonction du **code postal** de domiciliation de l'entreprise, des actions peuvent être non éligibles ou inversement.

Cibles entreprises du tourisme : TPE/PME au sens de la réglementation européenne.

Plus d'informations sur le dispositif « Tremplin pour la transition écologique des PME » : [lien](#)

Développer un service innovant qui constitue une alternative à la simple fourniture d'un produit avec le dispositif « Étude associée à une démarche ou un projet d'économie de la fonctionnalité »

L'économie de la fonctionnalité est un élément essentiel de la vision de l'ADEME sur la transition écologique, énergétique et sociale car elle accompagne les mutations économiques de l'économie circulaire. L'ADEME souhaite à présent amplifier le mouvement vers l'économie de la fonctionnalité, en faisant émerger de nouvelles connaissances et visions, participer à la structuration des dynamiques territoriales et nationales, soutenir l'émergence de projets innovants d'entreprises et de territoires et favoriser la généralisation d'innovations durables, conduire et soutenir les évaluations de projets innovants... Les bénéficiaires peuvent être des acteurs publics ou privés. Tous les secteurs d'activités sont concernés.

Plus d'informations sur le dispositif « Étude associée à une démarche ou un projet d'économie de la fonctionnalité » : [lien](#)

Faire évoluer les mentalités et les comportements avec l'aide aux actions ponctuelles

L'aide aux actions ponctuelles peut permettre de financer des actions de formation/sensibilisation (analyse des besoins, conception de modules, animation de sessions), communication (réalisation d'outils, diffusion d'informations, création de sites internet...) et d'animation (mobilisation d'une cible, dissémination de solutions, structuration d'une filière...), pour des projets d'envergure et structurants pour le territoire.

Exemples de projets éligibles :

- Formation/sensibilisation : analyse de l'offre actuelle des besoins, conception et organisation de modules de formation...
- Communication : animation d'ateliers de sensibilisation, lancement de campagnes de communication...
- Animation : mobilisation d'une cible/ressource, déploiement d'actions sur un territoire projet visant à la construction/structuration de filières...

Plus d'informations sur l'aide « Aide aux actions ponctuelles » : [lien](#)

Accompagner la création de poste avec l'aide aux relais

L'aide aux relais peut accompagner pendant 3 ans la création (première création ou poste complémentaire) ou le renouvellement de postes de chargés de mission mettant en œuvre un programme d'actions qui vont contribuer au déploiement des politiques de l'ADEME, pour des projets d'envergure et structurants pour le territoire.

Plus d'informations sur l'aide « Aides aux relais » : [lien](#)

Les aides liées à la transition énergétique

Accélérer vos projets de production de chaleur et de froid **renouvelables** avec le **fonds chaleur**

Le Fonds Chaleur est un outil spécialement mis à la disposition des entreprises, des industriels et des collectivités, pour les accompagner dans le passage à la chaleur renouvelable. Le montant du financement peut atteindre jusqu'à 65% du coût de l'installation et/ou de l'étude de faisabilité. Concrètement, le Fonds chaleur encourage le remplacement d'installations utilisant des énergies fossiles par la mise en place d'équipements de production de chaleur et de froid renouvelable, possiblement couplés à des réseaux de chaleur et de froid. La chaleur renouvelable utilise différentes sources d'énergie : la biomasse, la géothermie, le solaire, le biogaz et les énergies de récupération.

Les 3 typologies d'aides à l'investissement :

- Le dispositif d'aide régional : dont les principes généraux sont précisés dans les Conditions d'Éligibilité et de Financement de chaque filière d'énergies renouvelables et de récupération (réseau de chaleur, biomasse, solaire thermique, géothermie, méthanisation, récupération de chaleur fatale).
- Les appels à projets nationaux : Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (BCIAT), Grandes surfaces solaire thermique pour les installations solaires thermiques (GIST), Biomasse Chaleur Industrie du Bois (BCIB).
- Les contrats chaleurs renouvelables : Les CCR patrimoniaux (partenariats techniques et financiers d'une durée de 3 à 6 ans qui permettent de bénéficier d'aides financières sur un ensemble de projets toutes filières EnR&R thermiques confondues) ; Les CCR territoriaux (contrats passés entre un opérateur territorial et l'ADEME, L'opérateur s'engage à l'atteinte d'un objectif de production d'EnR&R sur un territoire donné pour 3 ans).

Plus d'informations sur le fonds chaleur : [lien](#)

Les aides liées à la lutte contre le changement climatique

Se doter d'une stratégie de décarbonation et de plan de transition pertinent avec l'appel à projets "Opération collective pour la décarbonation entreprises ACT"

Cet appel à projets vise à soutenir des projets collectifs portés par des entités compétentes pour mobiliser des entreprises sur le sujet de la décarbonation (associations, banques, investisseurs, fédérations, coopératives, centres techniques ou consultants), et par des donneurs d'ordres (grandes entreprises) qui souhaitent accompagner les acteurs de leur chaîne de valeur dans la décarbonation.
Plus d'informations sur cet appel à projets : [lien](#)